



## **Enterprise and Industry DG**

**Vice-President Tajani**

**Interview with Focus**

**Berlaymont 12/366  
28 January 2013- 18 hrs**

### **BRIEFING NOTE**

<b>1</b>	<b>KEY MESSAGE</b>	<b>P 2</b>
<b>2</b>	<b>DEFENSIVE POINTS</b>	<b>P 3</b>
<b>3</b>	<b>BACKGROUND</b>	<b>P 5</b>

## **1 Key message**

La Commission Européenne est fière des résultats de son initiative d'harmonisation des chargeurs pour téléphones portables.

En effet, cette initiative qui était aussi soutenue par les membres du Parlement Européen, s'est avérée un grand succès qui a rendu la vie des citoyens de l'UE plus facile et qui a permis de réduire le volume de déchets électroniques.

La Commission est convaincue que les fabricants de téléphones portables et les consommateurs peuvent bénéficier d'une extension de cette initiative aux nouvelles générations de téléphones portables ainsi qu'à d'autres appareils électroniques tels les lecteurs MP3, les appareils photos ou les tablettes et travaille dans ce sens en évaluant toutes les options possibles.

## **2 Defensive points**

### **Quels ont été les résultats réels obtenus par l'accord signé par les constructeurs de téléphones portables?**

Selon le suivi effectué par la DG Entreprises et Industrie en collaboration avec les signataires du protocole d'accord, l'exécution de l'accord s'est fait de manière très satisfaisante. En effet, le dernier rapport fourni par les signataires montre que plus de 95% des nouveaux modèles de téléphones portables ayant une fonction d'échange de données mis sur le marché dans l'UE par les signataires au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 offrent une capacité de connexion au chargeur commun. Cela indique clairement que l'accord volontaire a été couronné de succès, apportant un avantage au citoyen de l'UE.

### **Pourquoi l'accord n'a-t-il pas été prolongé?**

Compte tenu de l'expiration du protocole d'accord fin 2012, la Commission a demandé aux signataires une extension de ce protocole pour une ou plusieurs années afin de consolider les acquis et d'éviter un retour à une diversité de chargeurs incompatibles.

La Commission a malheureusement dû noter le désaccord des signataires et regrette cette décision. Nous considérons que les soucis des fabricants, liés à la transition vers la nouvelle génération de téléphones mobiles (4G), peuvent être conciliés avec l'intérêt des utilisateurs de disposer d'un chargeur unique.

### **Que compte faire la Commission pour éviter un retour à une diversité de chargeurs incompatibles?**

En vue de disposer d'éléments factuels servant de base au dialogue avec l'industrie et les autres parties intéressées, la Commission prévoit de lancer une étude visant à évaluer les résultats obtenus suite à l'accord sur l'harmonisation des chargeurs pour téléphones mobiles, et à examiner les possibilités de suivi approprié en tenant compte des nouvelles technologies requises par la prochaine génération de téléphones mobiles que ce soit sous la forme d'un nouvel accord volontaire ou d'un acte législatif.

### **La Commission a-t-elle déjà lancé une initiative d'extension de l'harmonisation des chargeurs à d'autres appareils électroniques?**

L'étude d'impact de l'harmonisation des chargeurs pour téléphones mobiles devra non seulement évaluer les résultats obtenus sur le marché des téléphones mobiles et de leurs chargeurs dans l'UE mais aussi évaluer l'impact de cette initiative sur le marché d'autres appareils électroniques portables tels les lecteurs MP3, les appareils photos ou les tablettes.

Cette étude devra nous fournir des options fondées sur des preuves, d'éventuelles mesures favorisant une extension de cette initiative à d'autres appareils électroniques afin de rendre la vie des consommateurs européens plus facile et de diminuer l'impact des chargeurs sur l'environnement.

**Quelle est la position de la Commission envers la pratique de certains constructeurs comme Apple mettant sur le marché des nouveaux chargeurs sans connecteurs Micro-USB?**

Les entreprises signataires du protocole d'accord sur l'harmonisation des chargeurs pour les téléphones mobiles, y compris Apple, ont décidé d'introduire une solution commune de chargement via une interface Micro-USB. Il convient de noter que le protocole d'accord permet également l'utilisation d'un adaptateur.

La Commission ne dispose pas d'éléments prouvant qu'Apple n'a pas respecté les termes de l'accord. Selon les informations reçues d'Apple, l'iPhone 5 peut être connecté à un chargeur commun via un adaptateur.

En outre, il est important de noter que la Commission ne peut intervenir dans les stratégies de commercialisation et de distribution des fabricants.

La Commission va prendre en compte les commentaires reçus sur cet aspect dans la préparation des mesures qui feront suite au Protocole d'Accord (MoU).

### **3 Background**

Following a request from the European Commission, major producers of mobile phones agreed in June 2009 to sign a Memorandum of Understanding (“MoU”) to harmonise chargers for data-enabled mobile phones sold in the EU. The MoU was endorsed by Commission Vice-President Verheugen at a press conference on 29.6.2009<sup>1</sup>.

The specifications for compliant mobile phones and chargers are contained in the international and European standard IEC/CENELEC EN 62684, which was developed by the European Standards Organisations as the result of a formal standardisation mandate issued by the Commission<sup>2</sup>.

Vice-President Tajani gave a press conference on 8th February 2011 announcing that the common charger would be introduced progressively in the market during 2011, an accompanying press release was published on the same day<sup>3</sup>. The initiative has been strongly supported by Members of the European Parliament and by the public, and has provided substantial visibility to the Commission in press, TV and radio.

Name of main contact person: [REDACTED]  
Telephone number: [REDACTED]  
Directorate/Unit: F 5

---

<sup>1</sup> All information relevant to the common charger is available at [http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rtte/chargers/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rtte/chargers/index_en.htm)

<sup>2</sup> Further information is provided in document ARES entr.g.4(2012)6181

<sup>3</sup> <http://europa.eu/rapid/pressReleases.Action.do?reference=IP/11/136&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>